



Cet appel à projets est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

**APPEL A PROJETS :
DEVELOPPER DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
POUR DES VALDOISIENS DE MOINS DE 30 ANS, DIPLOMES BAC+2 MINIMUM,
TRES ELOIGNES DE L'EMPLOI**

I. OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de sa politique d'insertion et d'égalité des chances, le Conseil départemental lance un appel à projets relatif à la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir l'accompagnement vers l'emploi des jeunes valdoisiens diplômés, bac+2 au minimum, de moins de 30 ans, issus de quartiers populaires ou de milieux sociaux défavorisés, pouvant être victimes de discrimination, rencontrant des difficultés dans leur accès à l'emploi en cohérence avec leur niveau de qualification.

En tant qu'organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale FSE, les projets sélectionnés bénéficieront d'un cofinancement FSE.

Contexte :

Avec 35% de sa population qui a moins de 25 ans (dont 20% a entre 15 et 29 ans - *source : INSEE 2013*), le Val d'Oise est le 2nd département le plus jeune de France. De plus, le taux de chômage en Val d'Oise des 15-24 ans est deux points au-dessus de la moyenne régionale ; avec 12% en Val d'Oise contre 10% pour l'Ile-de-France (Ministère du travail/DARES, juin 2017). C'est pourquoi, l'insertion des jeunes valdoisiens constitue l'un des axes prioritaires du Département.

Dans ce cadre, le Conseil départemental entend accompagner les jeunes diplômés en difficulté dans leur parcours d'accès à l'emploi et en particulier ceux titulaires d'un bac+2 et plus, issus des quartiers populaires ou de milieux sociaux défavorisés et pouvant être victimes de discrimination.

Estimant qu'au regard de leur niveau de qualification, ils sont en capacité de mener de manière autonome leur recherches d'emploi, les jeunes diplômés ne font généralement pas partie du public cible prioritaire des dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun. Or le passage du milieu universitaire vers l'emploi n'est pas toujours aisé pour ce public qualifié, qui ne connaît que peu le monde du travail.

C'est le constat partagé avec les structures d'insertion sociale et professionnelle, telles que les missions locales, qui ces dernières années, accueillent de plus en plus de jeunes diplômés. En effet ces derniers, faute de réseaux ou de méthodes dans leur recherche d'emploi, n'arrivent pas à trouver un poste à la hauteur de leurs compétences. Ce nouveau public nécessite la mise en œuvre d'accompagnements spécifiques adaptés au regard de leur parcours de formation, leur permettant une insertion cohérente et durable.

Pour les jeunes diplômés, le contexte général est celui d'une connaissance partielle ou erronée des attentes de l'entreprise, d'une concurrence très vive face à une pénurie d'emplois disponibles et du poids des stéréotypes pesant sur les individus résidant dans les quartiers populaires notamment.

Ces publics qualifiés ont des besoins spécifiques. Un soutien rapide est nécessaire pour donner des perspectives d'activité. Faute de propositions d'accompagnement ciblées, ils risquent un déclassement professionnel, une perte de confiance en soi et un découragement qui pourraient les conduire à la précarité et à un isolement social.

Au regard du contexte national actuel, ayant des échos en Val d'Oise, (cf. phénomènes de replis communautaires, de violences dans les quartiers...), le Département du Val d'Oise s'est engagé dès 2012, à travers sa politique d'égalité des chances, dans l'accompagnement et la valorisation des jeunes talents diplômés. Ces valdoisiens diplômés ont, en effet, valeur d'exemple auprès des plus jeunes les encourageant eux aussi à oser les parcours d'excellence.

Ainsi à travers cet appel à projets, le Conseil départemental entend accompagner ces jeunes diplômés, éloignés de l'emploi, qui ont eu suffisamment de motivation pour s'engager dans des études d'enseignement supérieur, parfois longues, malgré des difficultés socio-économiques, et qui après l'obtention de leur diplôme, malgré diverses démarches, n'arrivent pas à accéder à un emploi à la hauteur de leur qualification et en cohérence avec leur diplôme.

Les éléments suivants sont notamment identifiés comme constitutifs de freins à l'emploi pour les jeunes à l'issue de leur cursus académique :

- le réseau professionnel
- le domaine de formation
- la méthode de recherche d'emploi
- la définition d'un projet professionnel
- la confiance en soi.

Diverses actions sont développées par les prescripteurs pour permettre à ce public de trouver un emploi conforme à leurs qualifications et leurs aspirations ; telles que : des immersions professionnelles, des opérations de parrainage par des cadres en entreprise, notamment articulées autour de sessions de coaching individuelles et collectives.

D'autres dispositifs peuvent également être déployés pour accompagner les jeunes diplômés vers l'emploi.

II. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets vise à promouvoir l'accompagnement des jeunes valdoisiens de moins de 30 ans et titulaires d'un diplôme (bac+2 au minimum), très éloignés de l'emploi, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, à travers tout dispositif permettant à chaque jeune accompagné dans sa recherche d'emploi d'être :

- Sensibilisé aux conditions de la vie professionnelle ;
- Informé pour réaliser au mieux son projet professionnel ;
- Mis en confiance tout au long de l'accompagnement.

2.1 Calendrier de l'appel à projets

- 1^{er} février 2018 : Lancement de l'appel à projets
- 14 mars 2018 : Clôture de l'appel à projets
- Mars à Juin 2018 : Instruction et sélection des projets
- Juillet 2018 : Comité de programmation

2.2 Contenu du projet et critères de sélection

Public cible

Jeunes valdoisien(ne)s de moins de 30 ans, diplômé(e)s d'un bac+ 2 au minimum, issus de quartiers populaires ou de milieux sociaux défavorisés, pouvant être victimes de discrimination, rencontrant des difficultés dans leur accès à l'emploi en cohérence avec leurs diplômes et niveaux de qualifications.

Types d'actions visées

Le présent appel à projets a pour objet la mise en place d'actions contribuant à l'insertion professionnelle de ces jeunes diplômés :

- Actions contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 30 ans, rencontrant des difficultés dans l'accès au primo-emploi en cohérence avec leurs diplômes et niveau de qualification, à l'issue de leur cursus scolaire ;
- Les projets viseront des actions de coaching, de préparation à l'accès à l'emploi, d'ouverture aux réseaux professionnels, d'aide et d'accompagnement dans l'emploi et reposeront sur un accompagnement individuel et/ou collectif ;
- L'accompagnement proposé dans le cadre des actions devra être adapté et individualisé en fonction du projet professionnel de chaque jeune ;
- Le porteur de projets devra orienter chaque jeune inscrit dans un parcours individualisé vers les partenaires compétents et dispositifs ressources participant à son accès à l'emploi ;
- Capacité à favoriser la mise en synergie des acteurs, et à structurer des partenariats locaux.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet devra nécessairement prendre en compte les principes horizontaux du FSE tels que : le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances et la non-discrimination afin de répondre aux objectifs de l'Axe 3 Objectif spécifique 1 du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 :

Axe 3 : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

Priorité d'investissement 9.1 : L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi.

Objectif spécifique 1 : « Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale ».

A ce titre, les types d'actions suivants peuvent être financés :

- La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne ;
- L'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes très désocialisés ;
- L'amélioration de l'ingénierie de parcours.

Les changements attendus :

- Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi ;
- Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement : en développant l'ingénierie de parcours afin que ces derniers soient mieux adaptés aux difficultés rencontrées par les personnes ; en activant si nécessaire l'offre de formation ;
- Améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

Durée de mise en œuvre du projet

La période de réalisation des opérations relevant du présent appel à projets ne peut être inférieure à 12 mois et ne peut être supérieure à 36 mois. Les projets peuvent démarrer à compter du 1^{er} janvier 2018.

Porteurs de projet

Le présent appel à projets est ouvert aux associations, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux acteurs privés.

2.3 Financement proposé dans le cadre de l'appel à projets

Seront privilégiés les projets sollicitant un minimum de 30 000€ de FSE par an.

Dans tous les cas, la subvention du Fonds social européen est plafonnée à 50 % du coût total éligible du projet, le porteur de projet devra être en mesure de trouver d'autres cofinancements par ailleurs.

Dans le cadre de la programmation 2014-2020, l'option de coûts simplifiés (forfaitisation des coûts) devient obligatoire pour les opérations inférieures ou égales à 50 000€.

2.4 Evaluation du projet

L'évaluation constitue une phase obligatoire dans la gestion du FSE. Dans ce cadre, chaque projet devra prévoir les modalités qui permettront son évaluation, à travers la production de bilans intermédiaires et d'un bilan final de réalisation, ainsi que le renseignement des indicateurs de réalisation et de suivi des participants, conformément aux exigences du FSE (se référer également à l'annexe 1 sur les règles de gestion du FSE).

2.5 Conditions de remise des projets

Tout dossier de candidature devra être saisi sur le logiciel « Ma démarche FSE » (MDFSE) après s'être créé un compte sur ce portail, pour le 14 mars 2018 au plus tard.

Site : https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html?EVT=KJE-LOGOUT → créer un compte

L'instruction et la sélection des projets auront lieu de mars à juin 2018. Les projets retenus seront présentés en Comité de programmation en juillet 2018.

III. LES CONDITIONS DE SELECTION DES PROJETS

3.1 Les critères de recevabilité

La recevabilité des dossiers est conditionnée à la réception :

- du dossier de candidature comportant l'ensemble des pièces demandées
- d'une vérification des garanties apportées par l'organisme : conformité légale et administrative

Un dossier est considéré comme complet lorsque l'ensemble des pièces du dossier sont présentes au moment du dépôt de la demande de subvention. Lors du dépôt d'une demande dans « Ma Démarche FSE », un accusé de réception est généré attestant de la complétude du dossier et de sa transmission au service gestionnaire. La complétude du dossier ne présume pas de la recevabilité de la demande.

3.2 Les critères de sélection

Les projets sélectionnés devront notamment répondre aux objectifs de l'Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », Priorité d'investissement 9.1, Objectif spécifique 1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale », du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020.

Les critères sont les suivants :

- Critère 1 : Références de l'organisme, notamment au regard des résultats obtenus dans la mise en œuvre de projets en faveur de l'insertion des jeunes et la connaissance des problématiques d'insertion des jeunes diplômés valdoisiens, âgés de moins de 30 ans (.../10)
- Critère 2 : Capacité à structurer le partenariat local (.../10)
- Critère 3 : Pertinence et qualité du projet (.../20)
- Critère 4 : Coût et financement de l'action (.../20)
- Critère 5 : Modalités et outils de suivi et d'évaluation des actions proposées, permettant de mesurer l'impact des actions dans le parcours d'accès à l'emploi des jeunes accompagnés (.../30)

- Critère 6 : Moyens humains mobilisés (effectifs ETP et qualifications) et organisation mise en place pour la réalisation du projet (.../20)
- Critère 7 : Capacité de l'organisme à répondre aux obligations de contrôle FSE visant au respect des principes et règles de bonne gestion et de bonne affectation des aides publiques (traçabilité comptable et analytique, obligation de communication, conservation des pièces...) (.../20)

3.3 Modalités d'instruction

Une instruction technique de premier niveau sera réalisée par la Direction de la Jeunesse, Prévention et Sécurité.

Les structures candidates éligibles, dont les dossiers seront déclarés recevables, seront soumises à l'avis d'un comité chargé de l'examen des dossiers, présidé par un Conseiller départemental et composé des services du Département (Direction Jeunesse, Prévention et Sécurité, Direction du Développement, International, Europe et Enseignement Supérieur, Direction de la Vie Sociale) et de partenaires extérieurs (La Direccte et de représentants de PLIE).

Les structures candidates éligibles seront susceptibles d'être convoquées en audition pour une présentation de leurs projets.

IV. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser par téléphone, courriel ou fax à l'adresse suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
Direction Jeunesse, Prévention et Sécurité
2, avenue du Parc
CS20201 CERGY
95 032 CERGY PONTOISE CEDEX

Tel : 01 34 25 35 96
Fax : 01 34 25 38 38

Mails : leslie.berthault@valdoise.fr et katline.roquefort-cook@valdoise.fr

V. PIECES JOINTES : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET MODALITES DE CONTROLE DE L'ACTION

[Annexe 1 : Règles, obligations et critères de sélection FSE](#)

[Annexe 2 : Guide du porteur relatif à l'utilisation de Ma Démarche FSE](#)

[Annexe 3 : Manuel du porteur de projets concernant le suivi des participants](#)